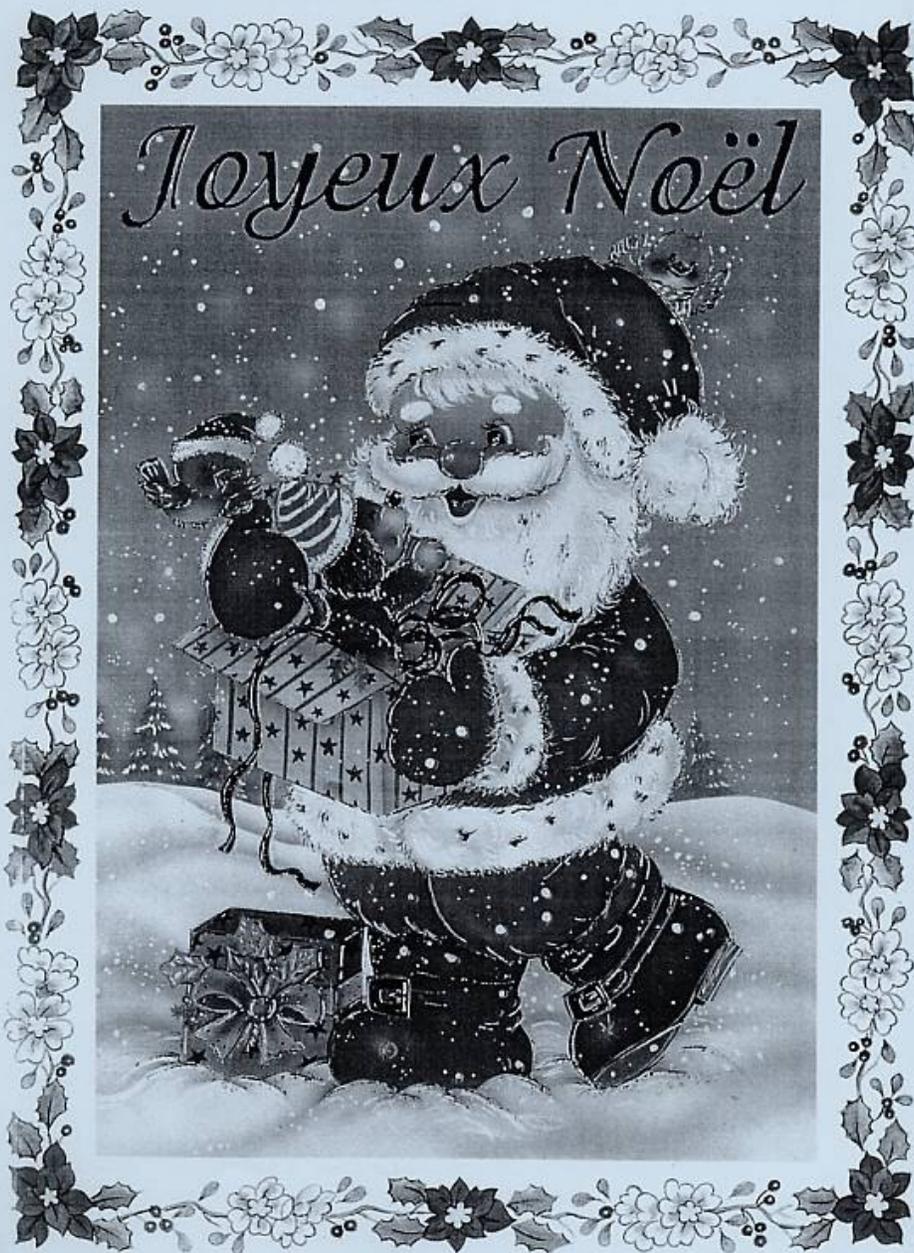


ATTON INFO.

Editorial N° 6



2^{ème} SEMESTRE 2000

LE MOT DU MAIRE

Mon premier mandat en tant que maire va s'achever en mars prochain, et c'est donc le dernier bulletin du Conseil Municipal actuel. Nous avons essayé, durant ces six années, de donner à notre village un avenir prometteur pour l'entrée dans le troisième millénaire.

L'implantation d'entreprises sur la zone industrielle représente un enjeu important en terme d'emplois et surtout, elle associe Atton et le District mussipontain à l'avenir d'entreprises multinationales ou nationales.

En respectant les contraintes financières que nous nous étions fixés en début de mandat, principalement celle de conserver le même niveau d'endettement que celui engagé par nos prédécesseurs, nous avons mené des actions qui nous ont semblé nécessaires au développement économique, à l'amélioration de la qualité de vie, à la restauration du patrimoine, à la conservation des classes de notre école. Les membres du conseil municipal élus en 1995 ont eu la volonté de répondre à vos attentes, mais ont du aussi faire des choix et entreprendre ce qui leur a semblé le plus urgent et le plus approprié.

Les exigences qui vont s'imposer dans les prochaines années (de par l'application d'un certain nombre de réglementations) concernant en particulier l'eau et les déchets, appelleront un nouvel engagement de responsabilités entre les citoyens, les entreprises et les élus. Ce sera un nouveau défi à relever.

Je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et de démarrer ce troisième millénaire en parfaite santé.

Bien Cordialement.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Des délibérations ont été prises et n'ont plus vraiment lieu d'être du fait de changements intervenus soit dans la vie du village, soit dans l'objet même de la décision. Une note le précisera après chaque délibération concernée.

Tarifs de location - Salle Emile GALLE

Les tarifs de location de la salle polyvalente n'ayant pas augmenté depuis juin 1988, une revalorisation est décidée. Les tarifs restent inchangés pour les habitants d'Atton, tandis que ceux destinés aux personnes extérieures sont les suivants :

WEEK-END	:	1 700 F
1,5 jour	:	1 300 F
1 jour	:	1 000 F
0,5 jour	:	600 F

La location du couvert est maintenue à 5 F/personne.

Baptême de la Salle polyvalente et de la rue du Lotissement en construction

L'idée a été proposée de donner un nom à la salle polyvalente. Et il était également souhaitable de baptiser la rue du lotissement du Domaine de la Fraisière. Après délibérations, le conseil municipal a décidé de baptiser la grande salle « Salle Emile Gallé », la salle des associations « Salle Gaston Bart », et la rue du nouveau lotissement « Rue George Chepfer ». (Inauguration faite lors de la fête patronale fin août).

Participation financière – permanence juridique Mission Locale des 4 Cantons

Une permanence juridique ouverte aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, pour répondre aux questions relatives au droit du travail, droit civil, droit à la formation, droit de la famille, ... était en projet. Une aide financière était sollicitée pour sa mise en place (fonds documentaires, matériel...). Le conseil municipal a décidé de verser une participation de 250 F, à 9 voix pour, 4 contre.

Extension des vestiaires – F.C. Atton

Le conseil municipal approuve le projet d'extension des vestiaires et sollicite une subvention sur les fonds Sastre, liés à la Coupe du monde 1998.

Poste de transformation Rue de Scarpone

E.D.F. nous a informé de la nécessité de procéder au remplacement du poste de transformation situé Rue de Scarpone. Le conseil municipal accepte le remplacement par un poste plus puissant.

Mise aux normes installations électriques - église et clocher

Les travaux de réfection de l'église nous ont donné l'occasion de constater que les installations électriques sont vétustes et donc ne sont plus conformes aux normes en vigueur. Une estimation du coût de mise aux normes a été réalisée par la société Tecnos. Un appel d'offre est lancé pour la mise en conformité des installations électriques propres à l'église. Le conseil municipal a sollicité une subvention au titre de la Dotation de solidarité auprès du Conseil Général.

NOTE : Les dépenses engagées pour la réfection du système électrique de l'église seront subventionnées par la Dotation Globale d'Equipe ment prévue pour la réfection de l'église. Cela permettra d'utiliser la Dotation de solidarité pour une autre dépense.

Une intervention pour une réparation dans le clocher nous a permis de constater que les installations électriques du clocher sont également vétustes et ne sont plus conformes aux normes en vigueur. Une entreprise spécialisée dans ce type de réparation a établi un devis, d'un montant de 13 105,77 F T.T.C. Le conseil municipal l'accepte et décide de faire réaliser les travaux de mise en conformité des installations électriques du clocher.

Projet d'extension de la mairie

Les locaux de la mairie devenant exigus, une étude pour une extension des bâtiments administratifs a été réalisée. Le conseil municipal accepte l'étude de Monsieur EPIN, estimant les travaux à 234 275,35 F T.T.C., sollicite une subvention au titre du Fonds d'Equipe ment des Communes Rurales.

NOTE : Le Conseil Général nous a informés que les travaux d'extension de la mairie ne peuvent pas être subventionnés au titre du Fonds d'Equipe ment des Communes Rurales, on utilisera la Dotation de Solidarité 2000, et celle de 2001 pour ce projet.

Compte tenu de la vacance prochaine du logement situé au-dessus de la mairie, l'extension ne se fera certainement pas sur le côté de la mairie, comme annoncé préalablement. On devrait procéder à la création d'un escalier pour relier le logement et la mairie, et restructurer l'étage supérieur.

Création de trottoirs Rue de Morville, Côté Pair – Demande de subvention

Compte-tenu du recalibrage de la R.D. 49, au cours des deux prochaines années, il serait opportun de procéder à la création de trottoirs Rue de Morville, côté pair. Un devis a été demandé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire, pour la création de trottoirs.

Travaux supplémentaires charpente église

Au cours des travaux relatifs à la réfection de la charpente et de la toiture de l'église, le mauvais état de deux entrants a été remarqué, nécessitant le renforcement par résine époxy. La commission travaux a constaté cet aléa en cours de chantier et, un contrôle a été effectué par le bureau d'études TECNOS, qui a demandé un devis à l'entreprise Maddalon. Après délibération, le Conseil Municipal accepte de procéder aux travaux de réfection des entrants détériorés, et accepte le devis de l'entreprise Maddalon, pour un montant de 27 683,50 F T.T.C.

Dissimulation des réseaux Rue des Dames

E.D.F.-G.D.F. Services et France Télécom nous ont fait parvenir des devis concernant la dissimulation des réseaux Rue des Dames. Le Conseil Municipal décide de procéder à la dissimulation des réseaux compte-tenu des travaux à réaliser relativement à la desserte en gaz, courant 2001 ; il accepte le devis d'E.D.F.-G.D.F. pour un montant de 120 826,55 F H.T. pour l'enfouissement des réseaux électriques ; il accepte le devis de France Télécom pour un montant de 39 600 F H.T. pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques ; il sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe & Moselle et autorise le Maire à signer les différentes pièces à intervenir.

Convention Réfection église – Mairie/Bureau d'études TECNOS/Cabinet Epin

Une convention dont l'objet est de définir la mission du bureau d'études TECNOS et de l'architecte J.P. EPIN ainsi que les conditions de rémunération relatives à la réfection de l'église doit être établie. Le Maire la présente au Conseil Municipal, qui en accepte les termes et l'autorise à la signer.

Convention Restructuration installations électriques – Mairie/Bureau d'études TECNOS

Une convention dont l'objet est de définir la mission du bureau d'études TECNOS ainsi que les conditions de rémunération relatives à ces travaux, doit être établie. Le Maire la présente au Conseil Municipal, qui en accepte les termes et l'autorise à la signer.

Restructuration de la mairie

Lors de la séance du 8 septembre dernier, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur d'une extension de la mairie à la place de l'abri de bus actuel. Le logement situé au-dessus de la mairie devant être libéré prochainement, le Conseil Municipal accepte de modifier le projet d'extension de la mairie, et par conséquent de prévoir une restructuration en utilisant l'étage supérieur, et demande au cabinet Epin de réaliser une étude pour cette restructuration.

Emprunt 200 KF – Investissements 2000

Le Conseil Municipal avait prévu au budget primitif 2000, la réalisation d'un emprunt de 200 000 F. Des offres de prêt ont été demandées auprès de différents établissements financiers, elles ont été examinées. Le Conseil Municipal décide de contracter un prêt de 200 000 F à taux fixe de 5,53 % sur une durée de 15 ans et selon une périodicité trimestrielle, auprès de la Caisse d'Epargne. Il autorise le Maire à signer les différentes pièces à intervenir.

Aire de jeux – Prêt 0 % C.A.F. - Demande de subvention A.D.V.M.M.

La création d'une aire de jeux est envisagée dans la cour d'école. Un devis a été demandé auprès d'Espace création. Un prêt sans intérêt peut être accordé par la Caisse d'Allocations Familiales. Le Conseil Municipal accepte la création d'une aire de jeux dans la cour d'école, accepte le devis d'un montant de 59 052,50 F T.T.C., sollicite l'octroi d'un prêt d'un montant de 50 000 F à 0 % auprès de la C.A.F. Il autorise le Maire à signer les différentes pièces à intervenir.

L'A.D.V.M.M. a élaboré une Charte de Pays et un plan d'action 2000-2006. C'est dans le cadre de cette charte que le Conseil Municipal d'Atton entend réaliser son projet de création d'une aire de jeux dans la cour d'école. Il décide, en conséquence de solliciter le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Etat pour financer son projet.

DECISIONS DU COMITE SYNDICAT SCOLAIRE ATTON-LOISY

DELIBERATIONS DU COMITE

CONVENTION TRANSPORT PISCINE

Le Comité accepte de reconduire la convention pour le transport des élèves à la piscine avec la Société RESPAUT pour l'année scolaire 2000-2001.

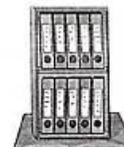
CONVENTION ENTRETIEN ECOLE

Le Comité accepte de renouveler la convention pour l'entretien de l'école d'Atton avec l'entreprise LORITEC.

SUBVENTION ACCUEIL PERISCOLAIRE A.F.R. LOISY

L'A.F.R. Loisy a procédé au calcul de la participation des différents syndicats pour la fréquentation de l'accueil périscolaire de Loisy. Le premier acompte au titre de l'année 2000-2001 s'élève à 10 000 F. La part concernant Atton-Loisy est de 5 976,05 F. Le Comité en accepte le versement.

ETAT CIVIL



Naissances

Nous n'avons pas enregistré de naissance au cours de ce semestre.

Décès

Monsieur Pierre JACQUOT, le 23 juin 2000.

Madame Roseline BOFFIN, le 09 novembre 2000.

Les **doyens du village** sont, pour la gent féminine, Madame Hélène BRIONNE, et pour la gent masculine, Monsieur Maurice HOLLECKER.

Les nouveaux habitants

Madame Nicole COUQUEBERG, qui réside Rue de Loisy.

Madame Sandrine ARNOULD, Monsieur Philippe MANGEOT, et Donovan, qui résident Rue de Nomeny.

Madame Edvine HOUCKERT et Monsieur Richard FEVRIER, qui résident Rue de Nomeny.

Monsieur et Madame Pascal PIERRE, et leurs enfants, qui résident Rue de Mousson.

Monsieur et Madame Christian BERGER, et leurs enfants, qui résident Rue de Morville.

Madame Angélique CHAPELIER, Monsieur Yannick HERMAL et Jordan, qui résident Rue Saint Germain.

Monsieur et Madame François JEAN, qui résident Rue de Scarpone.

Bienvenue à Atton !

Si des personnes ont été oubliées, elles peuvent se présenter en mairie munies de leur livret de famille (ou de leur pièce d'identité) pour inscription.

Inscription sur la liste électorale

Toute nouvelle inscription sur la liste électorale doit se faire sur demande spontanée des électeurs, en se présentant en mairie, avec pièce d'identité et justificatif de domicile. Elle est possible jusqu'au 30 décembre 2000, pour être effective au 1^{er} mars 2001. *(Le secrétariat de mairie sera fermé entre les fêtes de Noël et Nouvel An, sauf le samedi 30 décembre où une permanence sera assurée jusqu'à midi).*

Les personnes n'ayant pas reçu de carte électorale dans le courant du mois d'avril peuvent considérer qu'elles ne sont pas inscrites sur la liste électorale de notre commune pour l'année 2000.



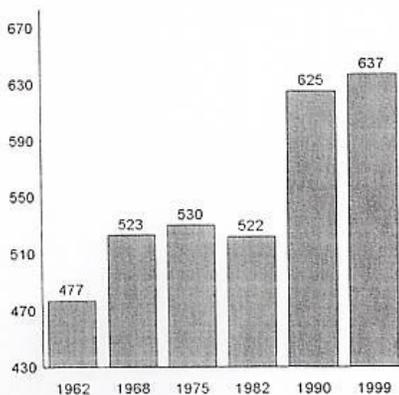
MARS 1999

ATTON



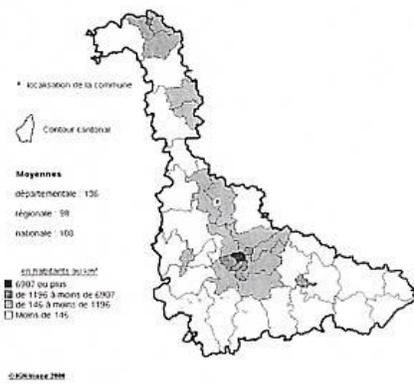
Au 8 mars 1999, Atton compte 637 habitants (311 hommes et 326 femmes), soit une densité de 41 habitants au km². La population est en légère hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 12 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 107 habitants.

La population depuis 1962



Source : Insee, recensements de la population

La densité de population dans le département



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 49 naissances et 42 décès dans la commune ; l'excédent naturel s'élève donc à 7 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 5 personnes.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	42	69	49
Décès	36	42	42
Solde naturel	6	27	7
Solde apparent	- 14	76	5
Variation de la Population	- 8	103	12

Source : Insee, recensements de la population

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.

Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
Commune	625	637	1,9
Arrondissement	411 666	415 106	0,8
Département	711 943	713 779	0,3

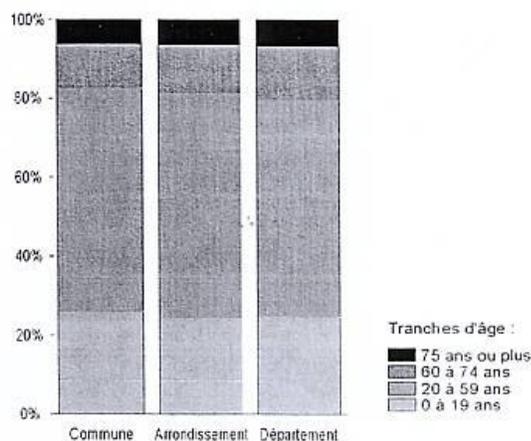
Source : Insee, recensements de la population

La commune dans son environnement

Atton appartient à l'arrondissement de la préfecture du département : Nancy. L'arrondissement regroupe 415 106 habitants, soit une densité de 275 habitants au km². La population de la commune en représente donc moins de 1%. Celle de l'arrondissement est pratiquement stable par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 3 440 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 711 943 habitants en 1990 à 713 779 habitants en 1999 ; soit un gain de 1 836 habitants.

Les jeunes et les seniors

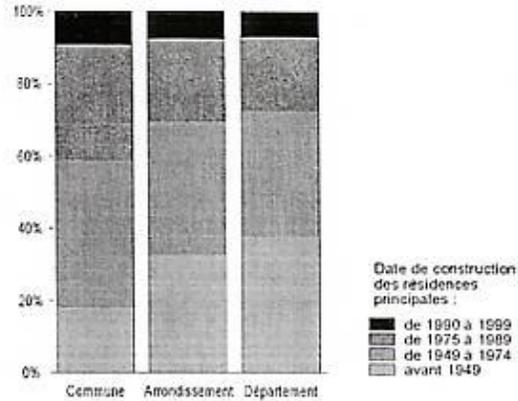
La répartition entre jeunes et moins jeunes est à peu près la même que dans l'ensemble du département. Les 40 habitants qui ont 75 ans ou plus représentent 6,3% de la population ; cette proportion est de 6,8% dans le département. Les 166 jeunes de moins de 20 ans représentent 26,1% de la population ; à comparer à 24,7% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Le neuf et l'ancien

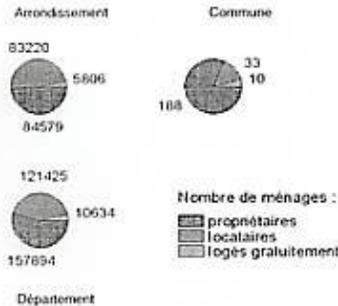
La commune comprend 241 logements : 231 résidences principales et 3 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 7 logements sont déclarés vacants). Le parc de logements est plutôt récent : 195 logements ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 80,9%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 65,9% dans l'arrondissement et de 60,6% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Les propriétaires et les locataires

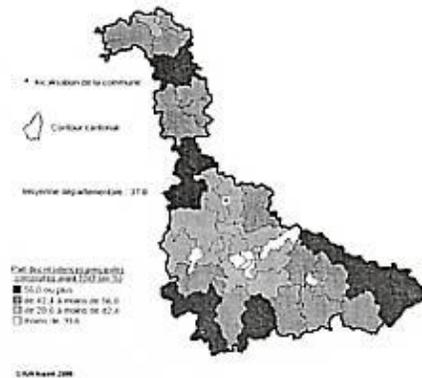
La quasi-totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (92,6%). La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 81,4% des ménages.



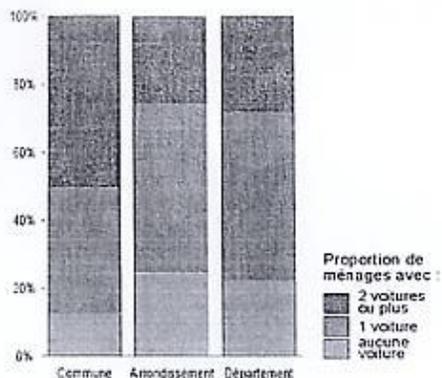
Source : Insee, recensement de la population 1999

Le confort des logements et leur ancienneté

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements : la plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche et possèdent le chauffage central ou électrique.



Source : Insee, recensement de la population 1999



Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active

Parmi les 637 habitants de la commune, 325 personnes sont actives : 180 hommes et 145 femmes. Au moment du recensement, 27 de ces actifs cherchent un emploi et 296 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 23 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 273 autres sont salariées. Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune ; 267 personnes vont travailler en dehors.

Dans l'arrondissement, la population active est de 184 892 personnes. Parmi elles, 21 489 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 11,6%. Dans le département, le taux de chômage est de 11,8%.

L'automobile

L'équipement en automobile des habitants de la commune est élevé : 29 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 87,4% ; dans le département, cette proportion est de 77,7%.

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	325	184 892	310 927
hommes	180	97 966	169 993
femmes	145	86 926	140 934
Population active ayant un emploi	296	162 588	272 821
salariés	273	148 836	248 729
non salariés	23	13 752	24 092
Chômeurs	27	21 489	36 677
Taux de chômage (%)	8,3	11,6	11,8

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant...	29	233	34
Pourcentage d'actifs travaillant...	9,8	78,7	11,5

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population utilisée dans cette présentation est la « population sans doubles comptes ». Elle peut différer de la population totale qui vous a été annoncée en 1999. En effet, dans la population totale, certaines personnes sont comptées deux fois. Par exemple, les étudiants qui ont un petit logement proche de leur université sont comptabilisés dans la commune où ils habitent mais aussi dans celle de leurs parents. Dans la population sans doubles comptes, ils ne sont comptabilisés que dans la commune où ils habitent. La population totale sert de référence pour les textes législatifs et réglementaires (indemnités des élus, dotation globale de fonctionnement, etc.). En revanche, la population sans doubles comptes est utilisée pour la présentation des statistiques.

Pour ATTON, les chiffres sont les suivants :

Population sans doubles comptes	637
Population totale	643

A PROPOS DES ASSOCIATIONS...



EG ALON



Le samedi 17 juin 2000 a eu lieu l'élection de la nouvelle équipe dirigeante :

Président : Philippe PACTON
Vice-présidents : Pierre MORIN et Jean-Marie DAMY
Secrétaire : Josiane GEOFFROY
Trésoriers : Jean-Louis GEOFFROY et Alexandre BERRAUD

Le Président sortant, Jean-Louis GEOFFROY, a laissé sa place à Philippe PACTON, après 15 ans de bons et loyaux services à la tête du club.

Saison 2000-2001 :

Les deux équipes seniors A et B évoluent dans le championnat du District Meurthe-Sud et arborent de magnifiques maillots rouges.

L'équipe de jeunes a dû être abandonnée par manque d'effectifs.

Les résultats de la première partie du championnat sont encourageants. L'équipe A est 1^{ère} ex aequo avec 16 points avec le F.C. P.A.M. du groupe E de 2^{ème} division. L'équipe B est 5^{ème} avec 11 points du groupe C de 3^{ème} division. En plus, l'équipe B, pour la première fois de son histoire, non seulement a passé le premier tour de la coupe du District, mais est qualifiée pour le 4^{ème} tour qui sera joué le 17 décembre, après avoir éliminé successivement BELLEAU B 5-1, THIAUCOURT A 1-0 et JAILLON A 1-0.

Et maintenant, en avant les Diables Rouges !

Aménagement du stade

Dorénavant, les joueurs peuvent s'entraîner dans d'excellentes conditions de jour comme de nuit grâce au nouvel éclairage du terrain d'entraînement offert par l'entreprise ECLATEC de Malzéville. Quatre projecteurs éclairent le terrain du haut d'un mât de 15 mètres. Ce terrain a d'ailleurs pu être réalisé à l'aide de G.S.M.

Des joueurs bénévoles ont mis la main à la pâte pour restaurer les vestiaires du stade, qui bénéficient de l'appui financier de la mairie d'Atton et de la Fédération de Football avec la subvention Sastre, et également l'aide de l'entreprise CHAUVET.

Le 9 novembre dernier, la municipalité avait organisé une réception dans les vestiaires du stade pour remercier tous les partenaires qui aident le club, joueurs bénévoles et sponsors.

Association Familles Rurales

L'Association FAMILLES RURALES dont les objectifs essentiels sont :

- DEVELOPPER LE MILIEU RURAL,
- DEFENDRE LES INTERETS MATERIELS DES FAMILLES,
- DEVELOPPER LA RESPONSABILITE EDUCATIVE DE LA FAMILLE,

EST OUVERTE A TOUS.

SON ADHESION EST FAMILIALE.

L'Association FAMILLES RURALES D'ATTON (A.F.R. ATTON) vous propose la panoplie de ses activités locales pour un droit d'accès « année 2001 » de

90 F



40 Rue Ste Catherine
54000 NANCY
Tél. : 03 83 36 60 07
Mail : familles-
rurales.54@wanadoo.fr

**Carte d'adhésion
familiale valable
d'octobre 2000 à
novembre 2001
(assurance responsabilité
civile de base comprise).**

L'Association FAMILLES RURALES D'ATTON est aussi, sur le plan local, votre relais auprès de la FEDERATION DEPARTEMENTALE 54, qui est lieu :

- de création et de gestion de service
- de représentation, de défense et d'intervention
- de dialogue, d'échange, d'information

LA FEDERATION DEPARTEMENTALE MET A VOTRE SERVICE :

- Un service juridique de défense et d'information du consommateur...
- Un établissement de conseil conjugal et familial, consultation seul ou en couple, animation de réunions, formations, accompagnement des parents dans leur mission d'éducation...
- Un appui technique bénéficiant de 40 années d'expériences... des techniciens formés sur tout ce qui concerne la famille, la petite enfance, le développement rural, les retraités, les personnes âgées...
- Une représentation auprès des pouvoirs publics et des différents organismes.

La Fédération est agréée par : le ministère de la Jeunesse et des Sports, le ministère de l'Economie (Défense du consommateur), le ministère des Affaires Sociales (information et éducation familiale), le ministère de l'environnement, et le ministère de l'Éducation Nationale.

VIVRE AVEC L'A.F.R. ATTON AU QUOTIDIEN

Toutes les activités ont lieu dans les salles Emile GALLE et Gaston BART, Rue des Dames à ATTON, et pour les cours de guitare, salle de catéchisme du presbytère, Rue des Dames.

LUNDI SOIR	Adultes et adolescents	TENNIS DE TABLE
MARDI SOIR	Adultes et adolescents	MAINTIEN EN FORME
MERCREDI AP.-MIDI	Enfants	MERCREDI RECREATIF & PING-PONG
	Enfants et adultes	COURS DE GUITARE
JEUDI AP.-MIDI	Anciens et retraités	CLUB « JOIE DE VIVRE »
JEUDI SOIR	Adultes et adolescents	MAINTIEN EN FORME



MERCREDIS RECREATIFS

- Jeux éducatifs, jeux de société.
- Travaux manuels et pratiques
- Découverte de la nature
- Jeux à caractère sportif

Coût additionnel : pour le goûter, 10 F par mois, par enfant.



De 14 H à 16 H 30, en période scolaire.





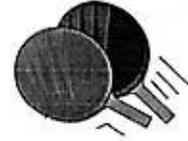
PING-PONG LOISIRS

Les mercredis de 17 H à 19 H, en période scolaire.

Matériel fourni.

Initiation et jeu de ping-pong en simple, en double.

Coût additionnel : pour le matériel, 10 F par trimestre, par enfant.



TENNIS DE TABLE LOISIRS

Les lundis de 20 H 30 à 22 H 30, tout au long de l'année, sauf en juillet et en août.

On joue au ping-pong sur 5 tables, en simple, en double.

Matériel fourni.

Coût additionnel : pour le matériel, 10 F par mois, par personne.



MAINTIEN EN FORME

Les lundis et jeudis de 20 H 30 à 21 H 30.

Mise en forme, assouplissements, étirements, abdominaux.

Accompagnement musical.

Tapis, ballons, bâtons.

Pas de coût additionnel.



Cours de guitare, les Mercredis à Atton

Ce sont des cours individuels d'1/2 heure à 3/4 d'heure dispensés les mercredis après-midi à Atton par Christophe DE LA FUENTE, musicien guitariste diplômé. Recruté en Emploi Jeune par l'A.F.R. d'Atton et la Communauté du Grand Valmont, cet animateur se déplace dans plusieurs villages.

GUITARE PERSONNELLE SOUHAITEE

Possibilité de cours individuels ou collectifs dispensés d'autres jours dans d'autres localités du groupement.

Coût additionnel : 110 F par mois, sur 10 mois, par élève.



EN 2001.

Le Centre Aéra
(C.L.S.H.)



AURA LIEU DU LUNDI 02 AU VENDREDI 27 JUILLET INCLUS.



SAMEDI 10 FEVRIER 2001
L'A.F.R. ATTON organise son
REPAS DANSANT
De la **SAINT VALENTIN**



L'A.F.R. ATTON
Recherche
DES BENEVOLES
Pour encadrer les activités de ses
MERCREDIS RECREATIFS !

Tu as 14-15 ans ou plus, tu aimerais t'occuper de loisirs d'enfants, tu as de la patience, de l'imagination, un projet d'avenir dans cette orientation, tu habites ou tu vas habiter à Atton, l'A.F.R. a besoin de toi.

Ta participation sera bénévole. En échange, tu auras la possibilité d'être aidé dans la préparation de ton B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

DECEMBRE : * *Le Dimanche 31, Soirée de la Saint Sylvestre, organisée par le F.C. Atton, à la salle Emile GALLE.*

JANVIER : * *Le Dimanche 07, Vœux du Maire, à la salle Emile GALLE.*

FEVRIER : * *Le Samedi 10, Soirée de la Saint Valentin, organisée par l'A.F.R. d'Atton, à la salle Emile GALLE.*

MARS : * *Le Samedi 03, Soirée Loto organisée par le F.C. Atton, à la salle Emile GALLE.*
* *Le Jeudi 22 à 12 heures, Repas organisé par le Club des Anciens, et l'après-midi présentation de différents produits (Art de la table...)*

MAI : * *Fin du mois, Challenge VOIGNY, organisé par le F.C. Atton.*

JUIN : * *Le Samedi 16, Fête de l'école : présentation de spectacle à la salle Emile GALLE, puis kermesse dans la cour d'école.*
* *Le Samedi 23, Feux de la Saint Jean organisés par le Comité des Fêtes.*



INFO. PRATIQUE

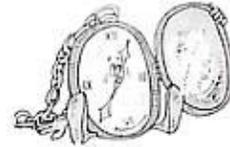


Le secrétariat de mairie sera fermé entre les fêtes de Noël et Nouvel An, à l'exception du samedi 30 janvier 2000, où une permanence sera assurée de 8 heures à midi, notamment pour les dernières inscriptions sur la liste électorale.



ATTON IDEES

*La rubrique de Noir Premier
(Anagramme de Pierre MORIN)*



Un cadran solaire pour le nouveau millénaire

Un millénaire s'en va, un autre arrive.

Comme notre village porte le nom du Dieu Soleil ATON (à une lettre près), la commune se doit de fêter l'avènement du troisième millénaire en se dotant d'un cadran solaire qui pourrait être inauguré pour le premier solstice d'été du XXIème siècle.

On attribue l'invention du cadran solaire au grec Anaximandre de MILET en 550 avant Jésus Christ. Il existe plusieurs types de cadrans solaires dont deux sont plus couramment utilisés : l'horizontal et le vertical déclinant.

L'horizontal est le plus facile à construire et c'est celui qui nous intéresse. Si on ne lui met pas de stylet dont l'ombre indique l'heure, c'est l'ombre du passant qui, en prenant sa place indique l'heure.

Pour construire un cadran horizontal, il faut connaître la longitude et la latitude du lieu et déterminer la méridienne (la direction Nord-Sud) avec un piquet et un fil à plomb.

Pour Atton, on a : longitude Est 6° 6' et latitude Nord 48° 53'.

La plupart des cadrans solaires comportent une devise ou une maxime le plus souvent en latin, tels :

ULTIMA FORSAN

«La Dernière peut-être...»

OMNES VULNERANT, ULTIMA NECAT

«Toutes blessent, la dernière tue»

Ou plus connue, la devise d'Horace

CARPE DIEM *«Profite du jour présent»*

Et comme le soleil commande toute chose

SICUT UMBRA DIES NOSTRI *«Nos jours s'enfuient comme l'ombre»*

Et pourquoi notre cadran ne prendrait-il pas comme devise ces deux vers de Guillaume Apollinaire

**J'ai tout donné au soleil
Tout sauf mon ombre.**

Mais une fois le passant parti, son ombre s'en va avec lui ; alors comme disait Paul Verlaine :

**La morale la meilleure,
C'est encore d'oublier l'heure.**



QUELQUES IDEES DE RECETTES...SUCREES :

PAVES DE CHOCOLAT FONDANT

Pour 6 personnes

*250 g de chocolat noir amer – 200 g de beurre – 6 œufs très frais (à température ambiante) – 1 kiwi,
1 mandarine, groseilles.*

Pour la crème anglaise : 4 jaunes d'œufs – 125 g de sucre – ½ l de lait – 1 cuil. à soupe de cacao amer.

- La veille, commencez par clarifier le beurre. Faites-le fondre à feu doux dans une petite casserole, puis écumez la surface pour le débarrasser de la mousse. Versez-le ensuite doucement dans un bol, en laissant au fond de la casserole les dépôts blanchâtres, résidus du petit-lait. Laissez-le refroidir.
 - Cassez le chocolat en morceaux, faites-le fondre au bain-marie dans un saladier supportant la chaleur posé sur une casserole d'eau frémissante. Une fois mou, retirez-le du bain-marie et incorporez le beurre clarifié en remuant à la spatule. Laissez tiédir. Séparez les blancs des jaunes d'œufs.
 - Ajoutez les jaunes d'œufs un par un dans le chocolat en remuant longuement. Fouettez les blancs en neige ferme, versez-y le chocolat, mélangez délicatement de haut en bas. Tapissez de film étirable une boîte en plastique rectangulaire, versez la préparation et placez 12 h au réfrigérateur.
 - La veille toujours, préparez la crème anglaise. Portez le lait à ébullition. Fouettez les jaunes et le sucre dans une jatte jusqu'à ce que le mélange blanchisse et mousse. Versez les 2/3 du lait chaud sans cesser de fouetter sur le mélange. Réservez le tout dans le reste de lait chaud et faites épaissir sur feu doux en remuant, sans laisser bouillir. Lorsque la crème anglaise nappe la cuillère en bois, versez-la dans un saladier, laissez-la refroidir, couvrez et rangez-la au réfrigérateur.
- GAIN DE TEMPS :** On trouve de la crème anglaise toute prête dans le commerce...

- Juste au moment de servir, démoulez le fondant et découpez-le en carrés à l'aide d'un couteau trempé dans de l'eau très chaude, puis essuyé, ce qui fait des parts bien nettes. Nappez les assiettes de crème anglaise, poudrez de cacao et posez les pavés de fondant au centre. Enfin, décorez avec le kiwi en petits dés, la mandarine en quartiers et des groseilles.

----- QUE BOIRE AVEC LE CHOCOLAT ?

Les vins doux naturels rouges et les vins mutés font sans doute le mariage le plus heureux. Banyuls, maury, rivesaltes, rasteau, muscat de Beaumes-de-Venise et de Frontignan, porto Tawny s'accordent avec les desserts au chocolat amer et au café. Les vins blancs moelleux, comme les coteaux-du-lavon, les jeunes sauternes et les gewurztraminers, accompagnent bien le chocolat au lait ou praliné et les desserts crémeux. Eaux de vie ou alcools de fruits sont les bienvenus lorsque le chocolat est associé aux fruits. Les alcools forts, armagnac, cognac, vieux whisky pur malt et rhum chaud ambré, seront parfaits avec des desserts au chocolat épicé. Et aussi les traditionnelles boissons chaudes : café corsé, thé parfumé, chocolat chaud.



CRISTAUX DE GLACE A LA MENTHE

(Environ 40 pièces)



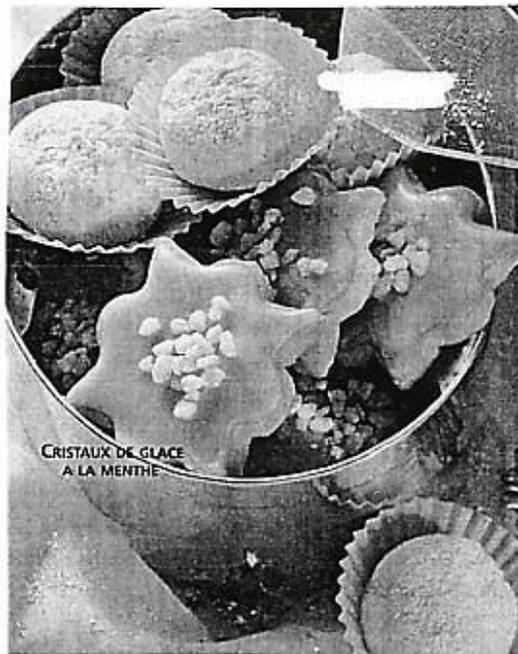
Pour la pâte : 250 g de farine, 50 g d'amandes finement hachées, 2 jaunes d'œuf, 100 g de sucre, 180 g de beurre farine pour étaler la pâte.

Pour le glaçage et la décoration : 200 g de sucre glace, 2 cuil. à soupe de lait tiède, 5-6 gouttes d'extrait de menthe, colorant alimentaire bleu, sucre cristallisé.

- Mélanger la farine et les amandes hachées, verser sur une surface de travail. Incorporer les jaunes d'œuf, le sucre et le beurre en parcelles au mélange fariné. Travailler tous ces ingrédients en coupant la masse à plusieurs reprises au couteau pour obtenir très rapidement une pâte homogène. Laisser reposer 30 mn au réfrigérateur.
- Préchauffer le four thermostat 4-5 (175 °). Recouvrir la tôle à pâtisserie de papier sulfurisé. Abaisser la pâte sur une surface farinée sur 3 mm d'épaisseur. Débiter des cristaux de glace à l'emporte-pièce et les disposer sur la tôle à pâtisserie. Cuire 10-12 mn. Retirer les sablés de la tôle et laisser refroidir.
- Mélanger le sucre glace et le lait. Relever avec l'extrait de menthe. Colorer en bleu ciel avec le colorant alimentaire. Glacer les sablés froids avec ce mélange et saupoudrer de sucre cristallisé.



PAVES DE CHOCOLAT FONDANT



CRISTAUX DE GLACE A LA MENTHE

L'ÉPIPHANIE et la CHANDELEUR

Noël s'en va... L'année légale a changé et si l'Épiphanie et la Chandeleur appartiennent au même cycle hivernal des lumières, ces deux fêtes se distinguent cependant par leur nature très différente. Célébrée le 6 janvier, l'Épiphanie apparaît comme le dernier volet de l'histoire de la Nativité. La venue des Rois permet d'enlever les décorations de Noël, celles du sapin en particulier. En Angleterre, on dit d'ailleurs que les garder après la fête des Rois porte malheur... Quant à la crèche, si beaucoup la rangent à partir de ce moment, certains, dont les Provençaux, attendent la Chandeleur pour s'y résoudre. La Chandeleur, célébrée le 2 février, marque pour sa part la fin de la période hivernale. Dernière fête d'intérieur, elle est l'étape gourmande qui promet la venue des jours plus souriants et annonce les réjouissances liées au Carnaval. Reprises par l'Église, ces fêtes ont en commun la dégustation de préparations culinaires qui, de la galette à la crêpe, adoptent toutes deux la forme ronde du soleil. Elles sont l'occasion de rencontres et de goûters au sein desquels chaque enfant est roi.

LE JOUR DES ROIS

Vécue comme un véritable Jour de l'An, un temps de renouveau vers la lumière, l'Épiphanie évoque pour les chrétiens d'Occident l'Adoration des Mages, ceux d'Orient célébrant ce jour-là le baptême du Christ. Une galette dans laquelle se cache une fameuse fève sert de prétexte à la nomination d'un roi.

Appelée aussi JOUR DES ROIS, la fête de l'Épiphanie se situe le dimanche qui suit le 1^{er} janvier. Les Mages seraient venus d'Orient jusqu'en Judée, guidés par une étoile, pour rendre hommage au Roi des Juifs qui vient de naître.

LA GALETTE DES ROIS

A cette fête de l'épiphanie, nous associons le partage de la galette. « Tirer les Rois » réjouit familles, amis ou partenaires de travail en ce tout début d'année.

Mais cette coutume extrêmement populaire a-t-elle un rapport quelconque avec la légende des Rois Mages ? Spontanément, chacun serait probablement tenté de répondre par l'affirmative. Pourtant, le lien entre la fête liturgique et l'usage



Melchior, le plus âgé, portait une longue barbe blanche et offrit le métal le plus précieux : l'or, un cadeau pour un roi.

Gaspard, jeune et imberbe avait le teint coloré et fit cadeau de l'encens, parfum qui manifestait sa divinité. Le dernier des mages, Balthasar, avait le teint basané et portait lui aussi une barbe. En apportant la myrrhe, résine parfumée utilisée pour embaumer les corps, il témoignait que le Fils de l'homme était appelé à mourir.

du partage de la galette est loin d'aller de soi. Des coutumes de pays différents attribuent des origines diverses à cette pratique. Partager la galette, découvrir la fève et devenir roi ou reine d'un jour : chaque année, c'est avec une fantaisie allègre que chacun d'entre nous fait des rêves de Cour ! Trouvée dans le gâteau, la fève est toujours un heureux présage.

LA CHANDELEUR, LA DERNIÈRE FÊTE DE L'HIVER

La Chandeleur ou « fête des chandelles », car la bénédiction des cierges avait lieu ce jour-là, est célébrée le 2 février, soit 40 jours après Noël.

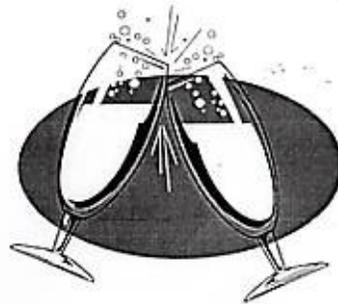
Elle est plus connue aujourd'hui pour ses crêpes que pour ses rites de lumière et de feu. La crêpe est d'une réalisation extrêmement facile, à base de produits très simples. Pour conjurer la

peur des mauvaises récoltes et des disettes que celles-ci entraînaient, pour prouver qu'on avait encore « de quoi », on choisit de réaliser un plat élémentaire à préparer avec les produits disponibles en cette fin d'hiver : les crêpes ! On exprimait ainsi le soin de manger à satiété durant toute l'année. Les consommer à la Chandeleur promettait bonheur et richesse. Fête familiale et

conviviale, la cérémonie des crêpes exprimait un souhait d'abondance. La tradition veut toujours qu'on fasse sauter la crêpe d'un main, l'autre renfermant une pièce de monnaie. Cette précaution assurera, dit-on, prospérité et fortune. De même, pourvu que la crêpe se retourne sans difficulté, un souhait que l'on aura préalablement formulé se verra réalisé.



JOYEUX NOEL !
Et BONNE ANNEE 2001



**A CEUX QUI VEULENT S'EXPRIMER...
VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !**

Dans le but d'évaluer le bulletin d'informations communal qui vous est destiné, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. **CE DOCUMENT REpond-IL A VOS ATTENTES ?**

OUI NON

SI NON, POURQUOI ?

2. **LES RUBRIQUES ET SUJETS TRAITES DANS CE BULLETIN VOUS ONT-ILS SEMBLE :**

TRES INTERESSANTS PEU INTERESSANTS
INTERESSANTS PAS DU TOUT INTERESSANTS

3. **VEUILLEZ DONNER VOTRE APPRECIATION SUR LE DOCUMENT PAR RAPPORT AUX CRITERES SUIVANTS ET SELON L'Echelle DE NOTATION SUIVANTE :**

TRES BIEN BIEN MOYEN MAUVAIS TRES MAUVAIS

Forme du document.....
Rédaction des articles.....
Clarté des informations.....
Illustrations du document.....

4. **QUELLE RUBRIQUE AVEZ-VOUS PREFERE ET POURQUOI ?**

5. **QUEL THEME OU SUJET SOUHAITERIEZ-VOUS QUE LE BULLETIN ABORDE OU APPROFONDISSE ?**

VOTRE AGE :

VOTRE SEXE : MASCULIN FEMININ

N'HESITEZ PAS A NOUS REpondRE, C'EST ANONYME !

(Merci de déposer ce bulletin dans la boîte aux lettres de la mairie, contre l'église.)